

# LE SAVIGNOLAN

no S | 2016



## ÉDITO

L'élection est la désignation, par le vote d'électeurs, de représentants (une personne, un groupe, un parti ou une option) destinés à les représenter ou occuper une fonction en leur nom.

La population concernée transfère, par le vote de sa majorité, à des représentants ou mandants choisis, la légitimité requise pour exercer le pouvoir attribué.

Dans le cadre des régimes et institutions politiques, l'élection est revendiquée comme étant le mode le plus légitime d'accession au pouvoir, cette revendication n'épuise pas le débat de fond sur le caractère foncièrement «démocratique» du déroulement et du résultat de cette élection.

Par cette édition, nous vous présentons les résultats des élections communales de 2016.

– La Rédaction

prochaine parution:  
no 24 novembre 2016

imprimeur:  
BestPrint  
Le Mont-sur-Lausanne

## SOMMAIRE

- 2 ÉDITO | SOMMAIRE
- 3 EXPLICATIONS
- 4 PRÉSENTATION DES PARTIS
- 8 INSTALLATION DES AUTORITÉS
- 13 BUREAU DU CONSEIL
- 14 CONSEIL COMMUNAL
- 18 COMMISSIONS
- 21 ASSOCIATIONS
- 23 MUNICIPALITÉ

### Equipe rédactionnelle

Bernard Pouly  
Pascal et Nicole Jeanrenaud  
Marjolaine Perreten  
Ulrich Widmer

### Photos

Pascal Jeanrenaud

### Mise en page

Marjolaine Perreten

### Nous contacter :

Le Savignolan  
Case postale 31  
1073 Savigny  
lesavignolan@gmail.com  
www.lesavignolan.ch



Membre de l'Amicale des Savignols de France et de Suisse

Quel que soit l'événement, vivons l'émotion ensemble.

Quelque part en terre vaudoise, 8h14. Chaque année, la BCV soutient plus de 800 événements dans le canton.

Ça crée des liens

## LE SCRUTIN PROPORTIONNEL

**Scrutin proportionnel: mode de scrutin qui vise à donner à chaque parti politique un nombre de sièges proportionnel au total des suffrages qu'il a obtenus sur l'ensemble du territoire donné. Un système électoral proportionnel s'oppose à un système électoral majoritaire.**

### Un peu d'histoire

LE SYSTÈME MAJORITAIRE, qui prévoit que la victoire revient à celui qui recueille la majorité des voix, a pendant des siècles été considéré comme la seule façon de transcrire la volonté populaire. En Suisse, il a fallu trois votations populaires pour que le peuple se décide à utiliser un nouveau mode de scrutin pour élire le Conseil national: le système proportionnel.

Le système proportionnel n'est apparu que lorsque furent élaborées des méthodes permettant, d'une part, de démontrer que ce mode de scrutin modifierait la répartition des sièges et, d'autre part, de présenter les nouveaux rapports de force qui en découleraient. Ainsi, à la fin du XIXe siècle, de nombreuses voix se firent entendre pour demander le passage à ce système, afin d'obtenir une répartition plus «juste» des sièges entre les partis et une meilleure représentation des minorités. Avec le système proportionnel, ces dernières obtiennent un nombre de sièges correspondant au nombre de

voix qu'elles ont récoltées, ce qui n'est pas le cas avec le système majoritaire.

Le 4 novembre 1900, le peuple suisse rejeta une première initiative réclamant le système proportionnel. Il en fit de même le 23 octobre 1910, pour une autre initiative allant dans ce sens, qui avait pourtant obtenu la majorité des cantons. C'est lors de la troisième tentative, le 13 octobre 1918, que l'élection du Conseil national au système proportionnel fut clairement acceptée par le peuple et les cantons, avec 66,8 % de oui.

### Et dans le Canton de Vaud?

Dans sa Constitution de 2003, le Canton de Vaud prévoit, pour l'élection du conseil communal, que les membres sont élus en principe selon le système proportionnel et que le règlement communal peut prévoir le scrutin majoritaire.

Appelé aux urnes le 4 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté l'initiative parlementaire proposant

de modifier l'article 144, 3e alinéa de la Constitution cantonale comme suit: «Dans les communes de moins de 3000 habitants, le règlement communal peut prévoir le scrutin majoritaire.»

Cette initiative ayant été acceptée, il en résulte que pour les communes de plus de 3000 habitants, le système de l'élection à la proportionnelle est obligatoire. Par voie de conséquence, la Commune de Savigny a donc été contrainte de passer au scrutin proportionnel pour les élections de la législature 2016-2021, tout comme 14 autres communes du canton qui connaissaient le régime de l'élection au scrutin majoritaire.

Quatre partis ont présenté des candidats à ces élections. Nous profitons de cette édition pour vous les présenter. Elle est consacrée exclusivement aux élections communales 2016. Elle relate l'installation des autorités et décrit son organisation. – **B.P.**



**Z.I. en Publoz - 1073 SAVIGNY - tél. 021 781 11 06**

# PLR

## Les Libéraux-Radicaux

### PLR

**Le PLR Savigny défend et promeut les valeurs libérales, en soutenant la politique d'une droite ouverte et moderne, à la fois responsable et solidaire. Les valeurs de liberté, cohésion et innovation sont le terreau de notre politique et le moteur de nos actions quotidiennes.**

LA LIBERTÉ, comme valeur fondamentale, est le moteur de la créativité, de l'initiative individuelle et de l'épanouissement personnel. Dans le respect de l'ordre démocratique, elle doit permettre à chacun d'organiser, sous sa responsabilité et dans la dignité, sa vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale.

Toutefois, la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Ainsi, la responsabilité est le contre-poids nécessaire à la liberté. L'individu étant au centre des préoccupations et des actions du PLR, il est indispensable de proposer des mesures sociales pour les personnes les plus défavorisées afin de garantir la cohésion sociale.

L'innovation est la clé de la prospérité de demain en favorisant la création de richesses et l'initiative personnelle qui profitent à l'ensemble de la communauté. Le PLR s'engage donc dans le développement d'une économie libérale et solidaire afin de garantir la prospérité, le bien-être commun et la sécurité sociale.

Le PLR Savigny s'engage concrètement sur le terrain afin de répondre aux attentes de la population.

Au niveau de l'environnement et de l'aménagement du territoire, notre parti intègre dans ses réflexions et ses actions le facteur environnemental dans l'entretien des forêts, des cours d'eau et dans la gestion des déchets. Il en tient aussi compte dans la concrétisation du développement de Savigny, notamment au centre du village. Le PLR souhaite en particulier faciliter la création de logements pour les aînés et les familles, ainsi qu'améliorer la cohabitation entre la mobilité douce et les transports individuels.

Au niveau des finances et du patrimoine communal, le PLR souhaite poursuivre l'entretien des bâtiments communaux, ainsi que la réaffectation du rural, tout en maintenant l'équilibre des finances communales et en allouant les ressources financières de façon réfléchie et responsable.

Au niveau de l'école et de la petite enfance, le PLR s'engage à consolider la réorganisation scolaire dans le cadre de l'Association intercommunale du Jorat, à poursuivre le développement des structures d'accueil et à mettre en application l'Ecole à journée continue, afin d'assurer un accompagnement optimal des enfants et de proposer des solutions concrètes aux parents qui n'ont d'autres choix que de recourir à ces structures, afin de leur permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Ainsi, pour les prochaines années, les valeurs de liberté, de cohésion et d'innovation trouveront tout particulièrement leur concrétisation dans les actions que mèneront les 30 Conseillers communaux et 5 Municipaux PLR élus en faveur de notre commune et de ses habitants.

- **Laureline Ballif**

**garage des 3 sapins métraux s.à r.l.**  
  
 Pierre-Alain Métraux - 1073 Savigny  
 Tél. 021 781 11 07 - Fax 021 781 15 35

Réparations  
toutes marques  
vente voitures neuves  
et occasions

Pneus service  
Station d'essence  
Lavage automatique



Drainage lymphatique manuel  
 Massage métamorphique - Massage du dos  
 Réflexologie - Réflexologie amérindienne  
 Othérapie - Reiki

**Isabelle Guex**  
 Thérapeute diplômée

Ch. des Guilles 1, 1073 Savigny  
 www.isabelle-guex.ch

Tél. 021 781 32 26  
 Natel 079 473 98 40

Thérapeute agréée ASCA, mes soins sont en partie remboursés  
 par de nombreuses assurances complémentaires



Parti socialiste et sympathisants

## PS

**D'emblée, il convient de le préciser: si la couleur et l'image apparaissent désormais dans la forme ci-dessus, le Conseil communal savignolan disposait déjà, par le passé et depuis quelques législatures, d'un groupe considéré par les uns comme «autonome», et baptisé par les autres de l'épithète «indépendant».**

C'EST DIRE que les voix modernistes, les idées de progrès se sont déjà manifestées. Les opinions diverses ont pu être exprimées, les aspirations de la population transcrites et défendues. Dès lors qu'à l'instar de la mise en œuvre du système proportionnel découlant de la volonté de l'électorat vaudois, la création de listes a été inévitable pour notre commune de plus de 3'000 habitants. Notre visibilité est ainsi officialisée.

Notre groupe rattaché à la section PS Oron Savigny accueille pour cette prochaine législature des citoyennes et citoyens qui partagent notre vision et nos aspirations. Issus de tous les milieux, vos représentantes et représentants demeurent à votre disposition et ne manqueront pas

de reporter vos suggestions et sollicitations. Quant aux valeurs que nous entendons promouvoir, elles vous sont certes connues, mais avons plaisir à vous les citer, entre autres:

- *une solidarité, notamment entre jeunes et âgés, bien portants et malades, contribuables aisés et de condition modeste,*
- *une égalité des chances et la justice sociale, soit la répartition équitable des richesses et des savoirs, l'accès de toutes et tous à l'éducation, à la formation, aux soins, aux prestations sociales, aux transports et au logement,*
- *un modèle économique qui s'appuie d'abord sur les besoins de la population et vise à la satisfaction des besoins collectifs plutôt qu'à la*

*maximisation du profit,*  
- *un environnement de qualité pour toutes et tous, en veillant à une utilisation intelligente de nos espaces de vie, des ressources naturelles.*

Sur le plan local, nous serons à vos côtés, en outre, pour renforcer l'accueil de jour des enfants, sujet toujours porté fortement par le PS, créer des logements abordables pour les familles et les retraités, maintenir des services publics de qualité et des commerces de proximité, renforcer le soutien aux activités culturelles et sportives.

N'hésitez pas à nous contacter et au plaisir d'être à votre écoute!

- **Alain Perreten**

## Info

Parti socialiste Oron Savigny

<http://www.psvaud.ch/Oron-Savigny/>

contact: [parti.socialiste.savigny@gmail.com](mailto:parti.socialiste.savigny@gmail.com)



**LOGIDEV**  
**DIFFUSION** SÀRL

**CONFIEZ VOS PROJETS A DES PROFESSIONNELS**  
OFFRES SANS ENGAGEMENT

INFORMATIQUE MOBILE - TRACABILITE - CODES-BARRES  
EDITION DE PROGICIELS : INVENTAIRES, STOCK  
DEVELOPPEMENTS SPECIFIQUES  
SPECIALISTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

**1073 SAVIGNY**  
021.781.44.40

[info@logidev.ch](mailto:info@logidev.ch)

**1630 BULLE**  
026.912.41.22



Abattage - Façonnage - Elagage  
Débardage - Vente et sciage de bois de feu

1073 Savigny  
Tél. 021 784 11 59  
[www.metrauxsarl.com](http://www.metrauxsarl.com)



## LES VERTS

La population de Savigny a élu dix conseillers communaux verts. Un magnifique signe de confiance des électeurs savignolans qui montre l'intérêt pour une sensibilité écologique.

SENSIBILITÉ VERTE, qu'est-ce au juste? Environnement et qualité de vie à Savigny sont au cœur du programme des Verts. Nous nous voulons ambitieux et désireux de nous donner les moyens d'être à l'écoute des besoins de la population, tout en prenant en compte la nécessité de préserver la nature et le climat. Un environnement sain, des économies d'énergie, ainsi qu'une gestion financière responsable et durable seront au centre de notre engagement.

En matière de mobilité, les Verts de Savigny s'efforceront de favoriser les transports publics pour les rendre plus fréquents, de promouvoir des modèles de déplacement novateurs, tout en veillant à la sécurité des piétons. La promotion de la diversité dans les espaces verts est également au

programme. Des fleurs du pays dans les bacs, des tontes de gazon retardées pour laisser les espèces florales se développer sont quelques moyens pour favoriser le butinement des insectes et la pollinisation. Et quelle beauté pour les yeux!

La gestion des déchets sera aussi au centre de nos préoccupations. La filière des emballages en plastique jetés aussitôt les légumes et fruits achetés est un problème auquel nous souhaitons nous atteler. Le meilleur des déchets est celui qui n'est pas produit. Comment inverser la tendance de la montagne de détritrus en tout genre?

En outre, la mise à disposition de logements abordables dans les nouveaux quartiers, avec des infrastructures adaptées, sera un objectif qui comptera, afin d'offrir, aux

jeunes comme aux aînés, la possibilité de pouvoir vivre agréablement dans notre village.

Un programme ambitieux, que nous nous réjouissons de mener à bien tous ensemble, pour le développement harmonieux de Savigny.

- Josée Martin

### Contact

Les Verts

Josée Martin, responsable de groupe

Ch. de la Verne 4, 1073 Savigny

Tél: 031 781 10 37 | Mobile: 078 679 31 44 | e-mail: joseemartin@bluewin.ch



**J.-C. Parisod SA**  
Paysagiste

Ch. de la Plumette 1  
1073 Mollie-Margot

Tél. : 021 781 10 96  
Fax : 021 781 24 76

José Parisod  
079 625 40 72  
www.parisod-paysage.ch

- ENTRETIEN
- TAILLE - ÉLAGAGE
- TRANSFORMATION
- CRÉATION
- PISCINE - JACCUZZI

Le Savignolan | édition spéciale | Octobre 2016



## UDC

**UDC est l'acronyme de «Union démocratique du centre». Notre parti a été fondé sous la dénomination PAI (parti des paysans, artisans et indépendants) en 1921 et a changé son appellation en 1985.**

NOTRE LOGO représente un soleil tenant un drapeau suisse qui se lève sur un paysage de campagne et qui rappelle autant le premier verset de l'hymne national et de l'hymne cantonal. Saviez-vous que le logo de l'UDC est le seul des grands partis représentés à Berne à aborder fièrement le drapeau suisse?

La jeune section de l'UDC Savigny a été créée il y a deux ans et a obtenu ses premiers mandats lors des récentes élections communales. Depuis lors, notre parti est venu colorer le panel politique savignolan. Grâce à votre confiance, nous avons eu l'immense privilège d'obtenir 7 sièges au Conseil communal. Un joli score pour une première tentative électorale. Nous saurons nous montrer dignes et reconnaissants de cette confiance.

Pour ce premier mandat de 5 ans, l'UDC Savigny compte d'abord apprendre les rouages du Conseil communal et s'engager avec énergie dans ce nouveau défi pour être à même de répondre aux besoins et attentes de la commune de Savigny et de ses habitants.

Se définissant comme dynamique et curieux, notre parti entend bien calquer son programme et ses idées aux besoins et projets de la commune, notamment dans les domaines suivants: finances, environnement, aménagement du territoire et éducation.

Prioritairement, nous nous engageons pour l'indépendance et la sécurité de chacun ainsi que la protection de la sphère privée et des libertés individuelles.

Dans le domaine de l'environnement, l'UDC s'engage pour une agriculture productrice qui approvisionne la population en denrées alimentaires saines, produites près des consommateurs. Nous entendons préserver notre patrimoine naturel et culturel en tout temps.

Financièrement parlant, notre volonté est de contrôler les dépenses, car la prospérité d'une commune dépend avant tout d'une population vivante, dynamique et saine. Chaque franc dépensé doit d'abord être gagné. Nous combattons les effets néfastes de la facture sociale que le canton nous impose et qui alourdissent de plus en plus les finances communales.

L'éducation doit être basée sur un

système éducatif performant, qui est à la base du développement et de la prospérité de la Suisse. L'accent doit être mis sur le bien de l'enfant et de son développement pour en faire une personne assumant ses responsabilités face à elle-même et aux autres.

Notre section UDC se réjouit d'être de plus en plus active au sein de notre commune en dialoguant et partageant ses points de vue politiques et en contribuant au débat d'idées.

Notre président, Boris Müller, est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et sollicitations. Si vous souhaitez vous engager pour une Suisse libre et souveraine, un canton prospère et fort ainsi qu'une commune saine et vivante, n'hésitez plus et rejoignez maintenant l'UDC. – **Boris Müller**

### Info


Boris Müller  
président de l'UDC Savigny  
Tél: 079 575 02 08  
ou par email: borismuller@gmail.com

Tout pour  
votre santé.



**Pharmacie Amavita Savigny**  
Place du Forum 1  
1073 Savigny  
Tél. 021 781 07 20  
[www.amavita.ch](http://www.amavita.ch)

**AMAVITA** 



**Gilbert Pouly**  
Ingénieur ETS  
Mail : [g.pouly@bluewin.ch](mailto:g.pouly@bluewin.ch)

Installations électriques  
et téléphone

Claie-aux-Moines 22  
1073 Savigny

Tél. 021 784 29 43  
Fax 021 784 29 44

## INSTALLATION DES AUTORITÉS

Les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2016-2011 ont été assermentés par le préfet du district de Lavaux-Oron. Lors de la séance constitutive le Conseil communal a élu un nouveau président et les différents organes nécessaires à son fonctionnement.

C'EST PAR UNE BELLE JOURNÉE ESTIVALE, que le 22 juin 2016 les nouvelles autorités communales se sont retrouvées au temple de Savigny pour la cérémonie d'assermentation, présidée par Monsieur le Préfet Daniel Flotron. Une manifestation agrémentée par des intermèdes musicaux de l'organiste Mme Jacqueline Blanc et du petit chœur ad hoc du groupement scolaire du Jorat dirigé par Mme Flavia Aguet.

Monsieur le pasteur Benjamin Corbaz s'est fait un plaisir d'accueillir, entre des murs tous neufs, des autorités toutes neuves. Après avoir déployé le drapeau suisse sur l'autel, il a rappelé les symboles et les valeurs véhiculés par la croix blanche sur fond rouge. Un drapeau qui nous invite à nous unir, nous réconcilier tout en n'oubliant jamais nos origines. C'est par un message de paix et de tolérance qu'il a conclu ses propos.

### Assermentation des membres du Conseil communal et de la Municipalité

Avant d'entrer en fonction, chaque membre du Conseil communal doit prêter le serment officiel suivant, lu par Monsieur le Préfet:

«- Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du

*canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*  
- Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer»

Chacun des 54 conseillers présents, sur les 60 élus, est appelé par son nom, puis confirme la promesse en levant la main droite.

Après s'être assuré auprès de Mme la syndique qu'il n'y avait aucun lien de parenté prohibé par la loi entre les membres de la Municipalité ou le secrétaire et le boursier, Monsieur le Préfet a procédé à la lecture du serment (voir ci-dessus). Puis chaque membre

de la nouvelle municipalité a prêté serment.

Au terme de cet acte officiel, Monsieur le Préfet a tenu à remercier le municipal sortant Jacques Ochs qui n'avait pas sollicité de nouveau mandat. Il a ensuite encouragé les nouvelles autorités de faire l'apprentissage de la représentation proportionnelle imposée à la commune depuis cette législature. Après les lendemains mouvementés qui ont suivi les élections, il a rappelé qu'il était important d'oublier jalousies et frustrations, afin d'œuvrer pour le bien de la commune et de trouver des solutions bénéfiques aux citoyens. L'hymne vaudois repris en chœur par toute l'assistance a mis un terme à cette cérémonie.

Ensuite, les autorités fraîchement assermentées ont formé un cortège pour se rendre à la salle du Forum où a eu lieu la séance constitutive du Conseil communal.




**bestPRINT**  
l'imprimerie full service

- ➔ IMPRESSION OFFSET
- ➔ IMPRESSION NUMÉRIQUE
- ➔ MAILINGS - MISE SOUS PLI...

En Budron B3 | CP 46 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne | [www.bestprints.ch](http://www.bestprints.ch)  
Tél. +41 21 544 37 57 | Fax +41 21 544 37 49 | E-mail [info@bestprints.ch](mailto:info@bestprints.ch)



**BOUCHERIE-CHARCUTERIE**  
**DU FORUM**

Fabienne Defago  
Pascal Richoz

Place du Forum 2  
1073 SAVIGNY  
Tél. 021 781 12 55

**SERVICE TRAITEUR**  
*Fermé le jeudi après-midi*





[www.cfr-savigny.ch](http://www.cfr-savigny.ch)



021 / 654 77 70

## Chez Marco

Restaurant de l'Union



route de la Claire-aux-Moines 1  
1073 Savigny VD

Tél. 021 781 21 66  
Fax. 021 781 18 45  
Courriel: [site@chezmarco.ch](mailto:site@chezmarco.ch)

Lundi, mardi, jeudi: 8h-14h & 17h30-23h

Vendredi, samedi: 8h-14h & 17h30-24h

Jours de fermeture: le mercredi et le dimanche





圓明園  
Yuan Ming Yuan

---

**Restaurant Chinois**

Rte, de la Roche 6, cité Eden Roc, 1073 Savigny  
 Tel.021-784 34 21 Fax.021- 784 38 48  
 Terrasse & Grand Parking



**Chez Sylvie**  
Coiffure Les Sources

---

**Chemin de la Verne 3  
1073 Savigny**

**021 781 17 87**

Lundi Fermé  
 Mardi - Jeudi  
 8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h30  
 Vendredi non-stop 8h00 - 18h30  
 Samedi non stop 8h00 - 15h00



### A votre service pour :

- Débarras d'appartement, villa (devis gratuit)
- Électroménager, électronique (frigo, congélateur, cuisinière, etc.)
- Mobilier, encombrant (canapés, fauteuils, divan, lits, etc.)
- Ramassage (papier, carton, PET, branches, gazon, compost)

### Vos Avantages

- Plus de soucis d'horaire de déchetterie.
- Du personnel compétent à votre service.
- Reprise de tous vos déchets.

### Assemblée constitutive du Conseil communal

Sous la présidence de Monsieur le Préfet, les membres du Conseil communal ont élu tacitement leur président en la personne de Monsieur Claude Lavanchy et la secrétaire Madame Martine Marro. Après ces élections, le législatif est, selon la loi, en mesure de fonctionner, a constaté le préfet dont la mission de ce jour s'achève. La suite des opérations consistant à élire les vice-président-

e-s, scrutateurs-trices et membres des différentes commissions (voir page 11) se sont alors déroulées sous la houlette du nouveau président.

Lors de son allocution, Claude Lavanchy a relevé que ce début de législature marque un tournant, puisque, pour la première fois de son histoire, c'est un conseil communal élu à la proportionnelle qui s'occupera des affaires communales. Un autre changement concerne la présidence qui, cette année, est revenue à un

homme après avoir été durant huit ans en mains féminines. L'engagement des femmes dans la politique locale réjouit le premier citoyen de la commune qui trouve que *«La politique est une chose trop grave pour ne la confier qu'aux hommes !»*

Un apéritif, suivi d'un repas, ont mis un terme à cette première journée de travail des nouvelles autorités communales de Savigny. – **U.W.**



Route de Mollie-Margot 1  
1073 Savigny

Tél. : 0217811406

**DENNER SATELLITE SAVIGNY**

Philippe Küpfer  
Alimentation générale



Place du Forum  
1073 Savigny  
Tél. 021 781 17 88  
Fax 021 781 12 72

Le Savignolan | édition spéciale | Octobre 2016

## LE BUREAU DU CONSEIL

### Le bureau du conseil

Le conseil nomme dans son sein pour le 1er juillet de chaque année:

- a) un président
- b) un ou deux vice-présidents
- c) deux scrutateurs et deux suppléants

Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire et un secrétaire suppléant, lesquels peuvent être choisis en dehors du conseil.

Le bureau du conseil est composé du président et des deux scrutateurs. Sont également membres du bureau, le ou l'un des vice-présidents, ainsi que le secrétaire, si celui-ci est membre du conseil.

Le bureau nomme les membres et le président des commissions ad hoc.

### Le président du conseil

Le président est le représentant du conseil lors de manifestations officielles.

Dans le cadre de sa fonction, il a notamment, la responsabilité du sceau du conseil. Il reçoit les lettres, les pétitions et les préavis qui sont adressés au conseil.

Le rôle du président consiste à faire connaître à l'assemblée la série des objets dont elle doit s'occuper. Il communique les lettres et les pétitions adressées au conseil. Il ouvre la discussion, la dirige et la clôt. Il pose la question et la soumet à la votation. Il préside au dépouillement des votes et des élections et en communique le résultat au conseil.

Lors des séances, il exerce la police de

l'assemblée.  
Du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, le conseil a désigné M. Claude Lavanchy.



### Le secrétaire

Le secrétaire procède notamment à l'appel nominal, rédige et expédie les lettres de convocation, rédige le procès-verbal des séances, rédige les extraits du procès-verbal, collabore avec le président.

Lors de la séance d'installation, le conseil a désigné Mme Martine Marro en qualité de secrétaire et Mme Laurence Libal, en qualité de secrétaire suppléante.



### Les scrutateurs

Les scrutateurs sont chargés du dépouillement des scrutins. Ils comptent les suffrages lors des élections. En cas de vote par appel nominal, ils prennent note des votes et en communiquent le résultat au président.

Lors de la séance d'installation, le conseil a désigné Mme Jeannette Carr Klappert et Mme Ruth Guggiari en

qualité de scrutatrices.



Et en qualité de scrutateurs suppléants: Mme Sylvie Cornut et M. Bertrand Hochet.



### Le vice-président

Il remplace le président en cas d'absence.

Du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, le conseil a désigné, Mme Nicole Félix en qualité de 1ère vice-présidente et Mme Christine Rappaz en qualité de 2e vice-présidente. **-B.P.**

















**LES BOULETS NE VONT PAS AIMER...**

PENSEZ ÉCO ET DURABLE  
ECOBETON® - ECOGRAVE® - ECOSTAB®

[www.gcm.ch](http://www.gcm.ch)

**GCM SA**  
GRAVIÈRE DE LA CLAIÉ-AUX-MOINES

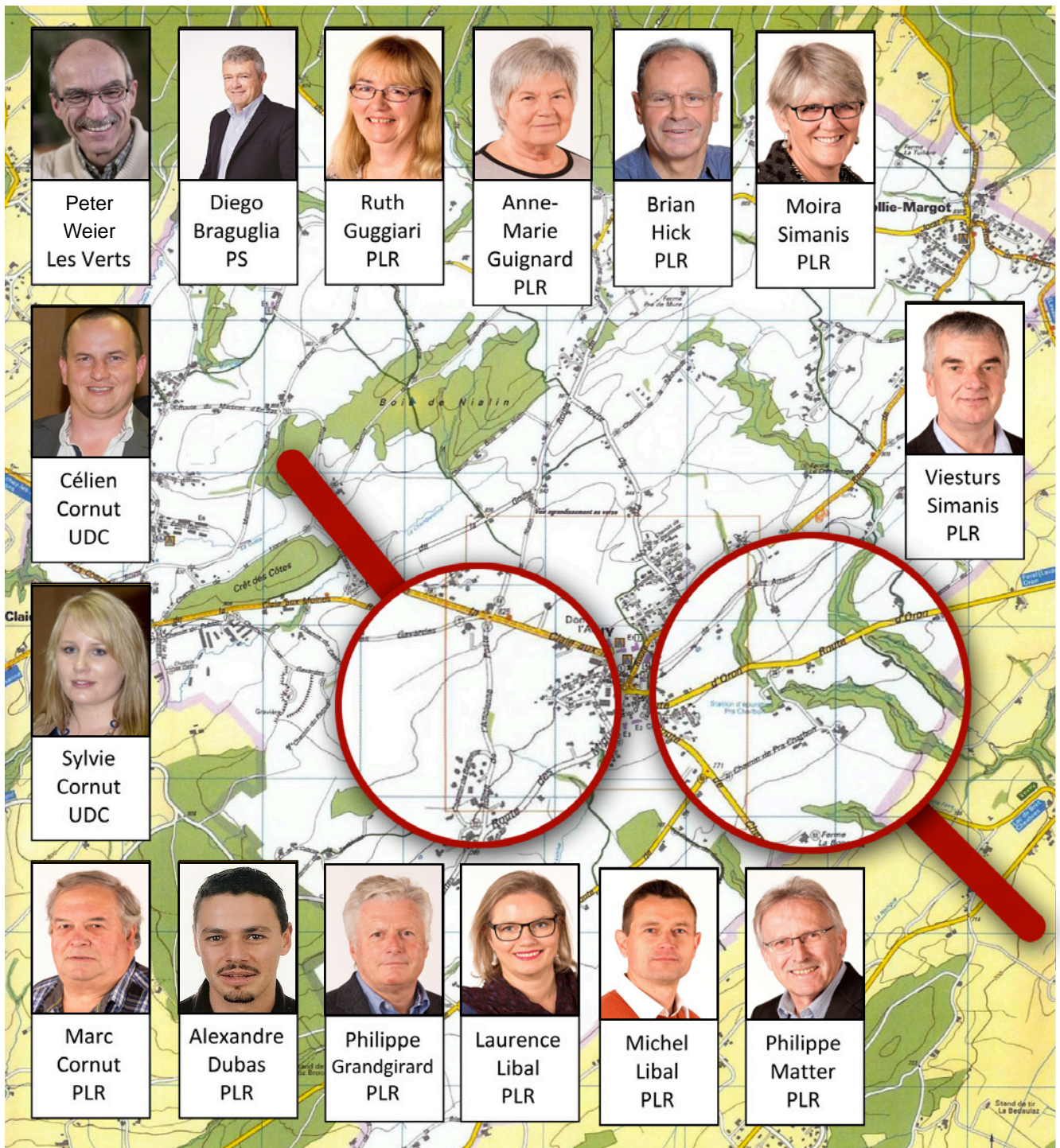
 Bertrand Hochet Les Verts	 Josée Martin Les Verts	 Christine Rappaz Les Verts	 Bernard Borloz PS	 Jeanette Carr Klappert PS	 Stefan Giardiello PS	 Philippe Grosfillier PS
 Alain Perreten PS						
 Christian Aeschlimann PLR						
 Philippe Berthoud PLR	 Alexandre Monod PLR	 André Peissard PLR	 Jean-Jacques Schumacher PLR	 Jean-Pierre Werly PLR		

**METRAUX.**  
transportS  
**SAVIGNY**

Z.I. Le Publo  
1073 SAVIGNY  
Tél. 021 784 80 70

[www.metraux-transport.ch](http://www.metraux-transport.ch)





Peter Weier  
Les Verts



Diego Braguglia  
PS



Ruth Guggiari  
PLR



Anne-Marie Guignard  
PLR



Brian Hick  
PLR



Moira Simanis  
PLR



Célien Cornut  
UDC



Viesturs Simanis  
PLR



Sylvie Cornut  
UDC



Marc Cornut  
PLR



Alexandre Dubas  
PLR



Philippe Grandgirard  
PLR



Laurence Libal  
PLR



Michel Libal  
PLR



Philippe Matter  
PLR



**CHRISTOPHE GAILLARD**  
MENUISERIE CHARPENTE

079/709.45.74  
1073 SAVIGNY

INFO@CGAILLARD.CH  
WWW.CGAILLARD.CH



**Yvan Galster**  
Restaurateur

Tél. : 021 781 11 11 - Fax : 021 781 27 45  
1073 Savigny - Suisse

Daniel Guggisberger Les Verts	Catherine Rollandin Les Verts	Lara Graz Les Verts	Norbert Sprenger Les Verts			
André Mennet UDC	Jacques CORNUT UDC	Sandra Feal PS				
Pascal Beaujouan PLR	Claudine Bron PLR	Fritz Burri PLR	Gérard Lavanchy PLR	Claude-Olivier Pasche PLR	Bernard Pouly PLR	Thierry Verreyt PLR

**Garage de la Vulliette**



Jean-Jacques Voegeli  
Réparations toutes marques

Rte des Artisans 17  
1088 Ropraz

Tél : 021 784 48 78  
Natel : 079 205 17 78



**BOULANGERIE - PATISSERIE**  
**D. GOUNET-GENDRE**

SPÉCIALITÉS DE PAINS

TÉL. 021 781 11 60  
1073 SAVIGNY  
OUVERT LE DIMANCHE





Daniel Rossier PLR	Antoine Eichelberger Les Verts	David Chassot PS	Nicole Félix PS	Boris Hornemann PS			
Claude Lavanchy PLR	Sandra Klinke Les Verts	Stéphane Kay PS	Béatrice Posse PS				
Nicolas Reymond PLR	Gilles Goutte PLR	Pierre Félix Duvoisin PLR	Ralph Brühlmann PLR	Maude Müller UDC	Isabelle Müller UDC	Boris Müller UDC	Laurence Wuarchoz PS

# MS SANITAIRE SARL

**SAVIGNY** Technique : Yvan Richard  
Administratif : Lionel Clément

☎ 021 781 10 19 Fax : 021 781 12 03

Chemin de la Sapinière 1 | Savigny | E-mail : masson.sanitaire@bluewin.ch | www.msanitaire.ch

Rénovations

Travaux d'entretien

Transformations

Dépannages d'urgence

## LA COMMISSION DE GESTION

Pour le 1er juillet de chaque année, le conseil nomme une commission de gestion et son président, chargés d'examiner la gestion. La commission de gestion est composée de sept membres et deux suppléants. Ils sont désignés pour une année. Un membre n'est pas éligible à la commission de gestion en principe plus de trois années consécutives.

### Attributions de la commission de gestion

La commission de gestion a notamment pour missions de:

1. Procéder par sondages à:
  - a) La vérification de l'observation des dispositions légales par la municipalité.
  - b) L'examen des registres, rapports et extraits des procès-verbaux de l'administration communale.
  - c) L'examen du bon fonctionnement de l'administration et de la juste application du règlement communal du personnel.
  - d) L'examen de l'exécution des décisions prises par le conseil et la municipalité au cours de l'année sous contrôle.
  - e) L'examen de la suite donnée aux observations et aux vœux admis par le conseil lors du contrôle de gestion précédent.
  - f) La prise de connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés commerciales, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée.



(de gauche à droite) Célien Cornut (suppléant), Jean-Jacques Schumacher, Claudine Bron, Gérard Lavanchy, Josée Martin (suppléante), Pascal Beaujouan, Peter Weier (président), Daniel Guggisberger, Stéphane Kay.

2. Inspecter, par pointage, à une date qu'elle fixe d'entente avec la municipalité, les domaines et bâtiments de la commune.

3. Etablir un rapport écrit sur la gestion de la municipalité et les résultats de ses investigations, et, le cas échéant, sur les points découlant des chiffres 1 et 2 ci-dessus. – **B.P.**



**Brasserie Docteur Gab's**  
Bières de caractères  
brassées à la Claire-aux-Moines



Halle 57  
Ch. de Geffry 7  
1073 Savigny  
+41 21 781 30 90  
info@docteurgabs.ch  
www.docteurgabs.ch

Horaires d'ouverture :  
- jeudis 17h-19h  
- samedis 10h-14h



**FORUM COIFFURE**  
DAMES - MESSIEURS  
*Sandra & Christian*

Centre commercial FORUM  
1073 SAVIGNY  
Tél.: 021 781 19 88

## LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances est composée de sept membres. Ils sont désignés pour la durée de la législature.

### Attributions de la commission des finances

La commission des finances rapporte au conseil sur les objets suivants:

1. Le budget
2. Les comptes
3. L'arrêté communal d'imposition
4. Les propositions générales d'emprunts et de conversions d'emprunts
5. Le plafond d'endettement
6. Les propositions d'indemnités annuelles du bureau et des membres du conseil, du secrétaire et du secrétaire suppléant, des membres des commissions relevant du conseil ainsi que de la rétribution annuelle des membres de la municipalité et du syndic.

Elle examine le plan des dépenses d'investissement et donne son préavis, par écrit, à la municipalité.

La commission des finances examine, sous le seul aspect des finances générales de la commune, toute proposition de la municipalité entraînant une dépense supérieure à CHF 100'000.-, non comprise dans une autorisation générale.

Elle établit son rapport par écrit et le communique à la municipalité, à la commission ad hoc, chargée de rapporter sur ces objets, ainsi qu'au conseil.



(de gauche à droite) Philippe Grandgirard, Alain Perreten, Catherie Rollandin, Brian Hick, Philippe Bertoud, Nicole Félix, Bernard Pouly (président).

### La commission des finances a pour missions de:

1. Vérifier entièrement, ou par sondage, les comptes ordinaires et spéciaux de la commune, soit notamment si:

- a) Les prévisions budgétaires ont été respectées.
- b) Les montants des crédits d'investissement accordés par le conseil ont été respectés.
- c) Les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent.
- d) Les comptes sont exacts et concordent avec les pièces.
- e) La conservation, le contrôle et la recherche des pièces comptables sont suffisamment assurés.

f) Les inventaires des postes du bilan sont exacts, et si les taux d'amortissement appliqués aux investissements sont conformes aux décisions prises ou légales.

g) Les comptes des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés commerciales, associations et fondations, auxquelles la commune est partie prenante, ont été pris en considération.

2. Etablir un rapport sur les comptes, ainsi que le résultat de ses contrôles en proposant au conseil, s'il y a lieu, de donner décharge à la municipalité.

- **B.P.**



- Achat et vente de métaux, ferraille et déchets industriels
- Mise à disposition de bennes et gestion de déchetteries
- Démontage de constructions métalliques

#### GOUTTE RECUPERATION SA

Av. de Sévelin 22 - 1000 Lausanne 20 - Tél. 021 623 21 21 - Fax: 021 623 21 20  
E-mail: info@goutte.ch Internet: www.goutte.ch

Pont de la Venoge - 1026 Echandens - Tél. 021 701 20 97 - Fax 021 701 55 92

#### RECUPERATION RG SA

Zone industrielle La Guérite  
1541 Sévaz (près d'Estavayer-le-Lac)  
Tél. 026 663 95 95 - Fax: 026 663 95 94

E-mail: info@recuperation.ch - Internet: www.recuperation.ch

## LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS

La commission de recours en matière d'impôts est composée de trois membres et d'un suppléant. Ils sont désignés pour la durée de la législature.

### Attribution de la commission de recours en matière d'impôts

La commission de recours en matière d'impôts statue en première instance sur les recours contre les décisions prises par la municipalité en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales, découlant de règlements spécifiques, conformément à la loi sur les impôts communaux. Son mandat consiste à contrôler la juste application par la municipalité du droit cantonal et communal. – **B.P.**



(de gauche à droite ) Peter Weier, Laurence Wuarchoz, Nicolas Reymond (président).

## LES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Après les nominations des commissions dites communales, le Conseil a procédé à la désignation des membres des conseils des associations intercommunales.

CES ASSOCIATIONS sont constituées selon le même système que les communes, soit d'un comité directeur (pouvoir exécutif) et d'un conseil intercommunal (pouvoir législatif). Si le comité directeur est principalement représenté par des

municipaux, le conseil intercommunal compte en son sein des membres des conseils communaux des communes qui composent l'association. Actuellement, la commune de Savigny fait partie de deux associations : l'ASEL (Association Sécurité Est

Lausannois) composée des communes de Belmont, Pully, Paudex et Belmont et l'ASIJ (Association Scolaire Intercommunale du Jorat). – **B.P.**

**MACHINES AGRICOLES**  
- Réparations  
- Entretien  
- Ventes

**TRACTEURS**  
Ch. des Gavardes 9 1073 Savigny  
Tél. 021 784 20 10

L'hiver arrive

**Demandez nous une offre**

**PLANÈTE MACARONS**  
Fabrication artisanale

Marcienne Pouly

Ch. des Fours Dérochy 1  
1073 Mollie-Margot  
021 781 17 49

## ASIJ (Association Scolaire Intercommunale du Jorat)

### L'ASSOCIATION SCOLAIRE

Intercommunale du Jorat a été créée au 1er janvier 2013, elle réunit

11 communes (situation au 1er janvier 2016: Carrouge, Corcelles-le-Jorat, Ferlens, Forel, Mézières, Montpreveyres, Ropraz, Savigny, Servion, Vucherens et Vulliens).

Elle est composée:

- d'un comité directeur (pouvoir exécutif) de 11 membres municipaux proposés par chacune des 11 municipalités
- d'un conseil intercommunal (pouvoir législatif) composé de 56 membres soit:
  - a) deux municipaux désignés par chacune des 11 municipalités
  - b) un conseiller communal par tranche de 500 habitants mais au minimum deux délégués par commune, désignés par le conseil communal ou le conseil général.

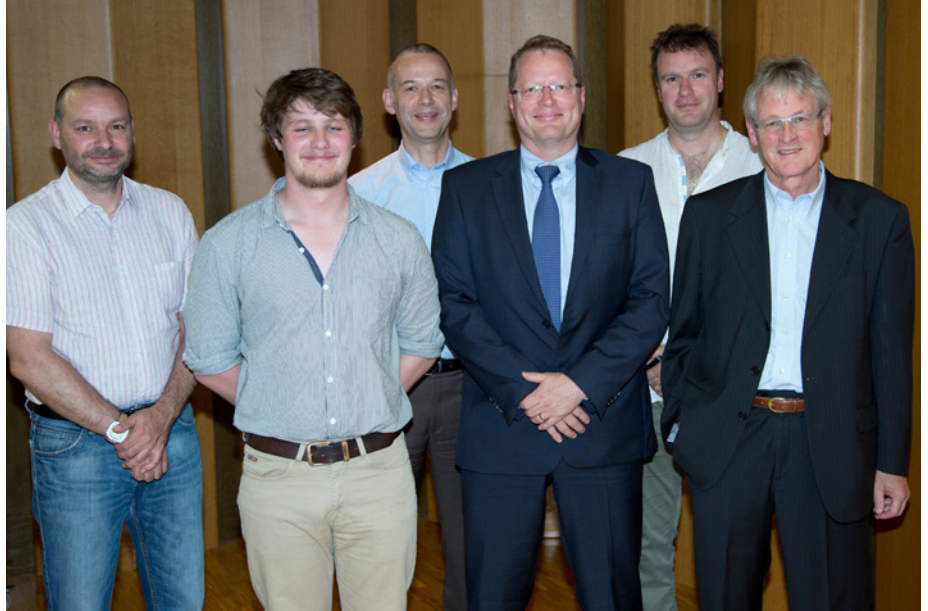
Pour Savigny, le conseil communal a désigné 7 représentants.

### Rôle du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal joue dans l'association le rôle de conseil général ou communal dans la commune.

Il nomme en son sein, à la fin de chaque année (période du 1er juillet au 30 juin), son président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants.

Le bureau du Conseil est formé du président, du vice-président et des deux scrutateurs.



(de gauche à droite) Stefan Giardiello, Antoine Eichelberger, Philippe Grosfillier, Christian Aeschlimann, Alexandre Monod, André Peissard – manque Mme Sandra Klinke.

### Compétences du Conseil intercommunal

Les principales attributions du Conseil intercommunal sont les suivantes:

- nominations statutaires (bureau, commissions de gestion et des finances);
- nommer le Comité de direction sur proposition des municipalités et le président de ce Comité;
- fixer les indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction;
- contrôler la gestion et adopter le budget et les comptes annuels;
- autoriser l'acquisition et

l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers;

- autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond des emprunts d'investissements arrêté au début de chaque législature à la majorité simple des conseils communaux et généraux des communes de l'ASIJ;
- adopter le statut des collaborateurs de l'association et la base de leur rémunération;
- décider la construction, la démolition ou la transformation d'immeubles appartenant à l'association. – **B.P.**

**SolsConcept SA**  
Chemin du Publoz 13  
1073 Savigny  
Tél. +41 21 781 09 90  
[www.solsconcept.ch](http://www.solsconcept.ch)

**solsconcept**  
des idées pour vos sols

## ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

### Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal est l'organe législatif. Il est formé des délégués des communes associées, soit:

- une délégation fixe composée pour chaque commune de deux représentants, soit un délégué désigné par la Municipalité et un délégué désigné par son organe délibérant;
- une délégation variable composée d'un délégué supplémentaire par tranche entamée de trois mille habitants et désignée par son organe délibérant.

Pour Savigny, le Conseil a désigné trois membres.

### Compétences et organisation

Le conseil intercommunal joue, dans l'association, le rôle d'organe délibérant dans la commune.

Il constitue un relais actif des attentes et demandes en matière de sécurité.

Il désigne son président, son vice-président, son secrétaire et son secrétaire remplaçant.

### Attributions

Les principales attributions du Conseil intercommunal sont les suivantes:

- élection des membres du comité de direction, ainsi que son président;
- contrôle de la gestion, adoption du budget et des comptes annuels;
- admission de nouvelles communes;



(de gauche à droite) Viesturs Simanis, Sandra Feal, Fritz Burri.

- autorisation les emprunts;
- adoption du règlement général de police et tous les règlements qui ne sont pas de la compétence du comité de direction, notamment ceux relatifs à l'organisation des différentes tâches et au personnel de l'association. - **B.P.**

**PRO CLEAN-ECO** Sàrl  
PROPRETÉ ET SERVICE

- Multiservice
- Parquets
- Entretien de Villas
- Nettoyages
- Conciergerie

079 101 25 24  
info@pro-cleaneco.ch  
Route de la Claie - aux - Moines 10 | 1073 Savigny

## MUNICIPALITÉ

**Dès le 1<sup>er</sup> juillet de cette année,** la nouvelle municipalité est à pied d'œuvre. Elle est composée de quatre anciens, Mme Chantal Weidmann-Yenny, Syndique, M. Gilbert Regamey, M. Daniel Métraux et M. Louis Pipoz, ainsi que d'un nouveau : M. Jean-Claude Rochat.

De nombreux défis attendent notre exécutif tels que : le développement du périmètre centre de Savigny, la poursuite de la réorganisation scolaire et du développement des structures d'accueil, sans oublier l'amélioration de

la cohabitation entre la mobilité douce et le transport individuel, l'entretien et l'extension du réseau d'eau et le suivi des différents dossiers en cours. Mais le plus grand est certainement celui des finances au vu des grands projets qui seront mis en œuvre, la réforme des entreprises et les nouvelles péréquations intercommunales.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle municipalité saura entretenir, comme par le passé, l'harmonie et le bien-être dans notre commune.

**Avant de tourner la page,** nous aimerions encore dire un grand merci à M. Jacques Ochs pour son engagement au sein de la municipalité de notre commune. Au terme de sa première législature, M. Ochs a décidé de passer la main, nous lui souhaitons une heureuse retraite politique. – **B.P.**



(de gauche à droite) Daniel Métraux, Gilbert Regamey, Chantal Weidmann-Yenny (syndique), Jean-Claude Rochat, Louis Pipoz.

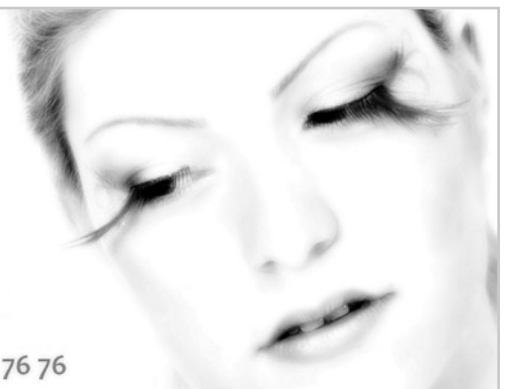
pascalouphotos.ch

Studio Photos  
Événement  
Spectacle  
Portrait

Pascal Jeanrenaud

pascal@pascalouphotos.ch

+41 78 885 76 76





# MUNICIPALITE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny  
Tél. 021 781 07 30 - Fax 021 781 07 31

## Législature 2016 – 2021

Dicastères	Titulaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration générale</li> <li>- Relations publiques</li> <li>- Urbanisme</li> <li>- Police des constructions</li> <li>- Bibliothèque, culture</li> <li>- Paroisses</li> </ul>	<p><b>Chantal Weidmann Yenny, Syndique</b> Suppléant : Gilbert Regamey</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux</li> <li>- Voirie, routes</li> <li>- Déchets</li> <li>- Domaines</li> <li>- Forêts, espaces verts</li> </ul>	<p><b>Gilbert Regamey, Municipal</b> Suppléante : Chantal Weidmann Yenny</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments, énergie</li> <li>- Défense incendie (SDIS)</li> <li>- Protection civile</li> <li>- Sports, jeunesse</li> </ul>	<p><b>Daniel Métraux, Municipal</b> Suppléant : Louis Pipoz</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finances</li> <li>- Ecoles</li> <li>- Accueil enfance</li> <li>- Sécurité sociale</li> </ul>	<p><b>Louis Pipoz, Municipal</b> Suppléant : Jean-Claude Rochat</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epuration</li> <li>- Eau potable</li> <li>- Services industriels</li> <li>- Police</li> </ul>	<p><b>Jean-Claude Rochat, Municipal</b> Suppléant : Daniel Métraux</p>

<b>Présidence</b>	Du 01.01.2016 au 30.06.2021	Chantal Weidmann Yenny	Syndique
-------------------	-----------------------------	------------------------	----------

<b>Vice-présidences</b>	Du 01.07.2016 au 30.09.2017	Gilbert Regamey	Municipal
	Du 01.10.2017 au 31.12.2018	Daniel Métraux	Municipal
	Du 01.01.2019 au 31.03.2020	Louis Pipoz	Municipal
	Du 01.04.2020 au 30.06.2021	Jean-Claude Rochat	Municipal